



# ELEVAGE

## ENVIRONNEMENT

# Du neuf à l'horizon 2016 pour les élevages intensifs de porcs et de volailles

Après l'introduction par Didier Stilmant du CRA-w sur l'impact environnemental des productions animales, la directive 2010/75/EU relative aux émissions industrielles (IED) et la révision des meilleures techniques disponibles (MTD) pour les porcs et les volailles a largement été abordée par trois intervenants. En Belgique, plus de 800 élevages, 450 élevages de volailles et 380 élevages de porcs, sont concernés par ces prochaines révisions.

### Accroissement des productions

En 2050, la population mondiale devrait atteindre 9 milliards d'habitants. Pour alimenter cette population de manière équilibrée et correcte, il faudra une augmentation de la production animale déclare Didier Stilmant lors de l'introduction de la journée. On constate en effet que la

Pour la 14<sup>e</sup> journée d'étude des productions porcines et avicoles, le 26 novembre à Gembloux, deux thèmes d'actualité étaient à l'ordre du jour: l'environnement et la santé animale. Dans ce premier volet, focus sur l'environnement et notamment sur la révision au niveau européen de la directive relative aux émissions industrielles et aux meilleures techniques disponibles pour les porcs et les volailles. Elle risque d'impacter les exploitations de classe 1 dans les prochaines années.

croissance du pouvoir d'achat va de pair avec l'augmentation de la consommation animale. L'accroissement des productions est déjà observé. Entre 1960 et 2010, la production de viande bovine a doublé alors que celle de viande de volaille a été multipliée par 10. Le poids des carcasses a augmenté de 30% pour ces deux catégories et de 20% pour les porcs.

### Impact environnemental

Face à ce constat, la durabilité des systèmes de production animale est remise en question. On constate en effet une surexploitation et une dégradation des ressources naturelles (érosion, eutrophisation des eaux,...), une contribution au réchauffement climatique, une exploitation des ressources hydriques et un impact sur les changements d'utilisation des sols et l'évolution de la biodiversité. S'ajoute à cela les émissions importantes d'ammoniac qui jouent, entre autre, un rôle dans l'acidification des eaux de pluie et dans les désagréments olfactifs associés aux élevages hors sol.

Pour les gaz à effet de serre (GES) plus particulièrement, à l'échelle mondiale, les productions porcines et avicoles représentent respectivement 9 et 8% des émissions allouées à l'élevage. Tandis qu'au niveau européen, les émissions liées aux mono-

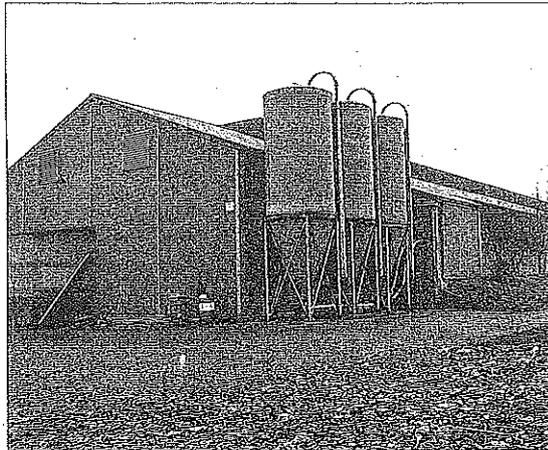
gastriques représentent 21% des GES alloués à l'élevage. Il faut cependant relativiser, précise l'orateur par rapport à l'ensemble des secteurs d'activité, la production GES des monogastriques est très duite (de l'ordre de 2%). On l'échelle mondiale, ces productions couvrent 37% (porc) et 24% (volaille) de la demande de viande. Il pré aussi que 1 kg de viande valorisée représente respectivement 22,6 3,5 kg et 1,6 kg de CO<sub>2</sub> pour, respectivement, la viande de bœuf, de porc et de volaille. Mais que les évolutions attendues, c'est-à-dire + 32% pour la viande de porc, + 61% pour la viande de volaille et + 39% pour la production d'œufs, nécessitent qu'on attende aux leviers de réduction possibles.

### Question éthique

Pour conclure, Didier Stilmant soulève aussi le problème de concurrence entre les systèmes de productions actuels de monogastriques et l'alimentation humaine notamment au niveau de la consommation des céréales. D'après lui, la question ne se résume pas à la faim dont on peut intensifier écologiquement les productions animales, mais bien à la façon dont on peut les intensifier écologiquement et éthiquement, en valorisant des ressources non valorisables par l'homme comme les co-produits non consommés filières et industries agro-alimentaires. Un sujet pour une prochaine édition peut-être...

### Directive «émissions industrielles»: de quoi s'agit-il?

Au cours de la matinée, la directive 2010/75/EU relative aux émissions industrielles (IED) et les meilleures techniques disponibles (MTD) qui sont en cours de révision, ont l'objet de 3 interventions successives par Florence Brackman et Iréna Wonka de la DGO3 du service public de Wallonie, An Derden du VITO Flandre et par Nadine Guingané de l'Institut du porc, IFIP, en France



Les meilleures techniques disponibles pour réduire les émissions et les impacts des élevages intensifs sur l'environnement sont en cours de révision au niveau européen. Leur publication au Journal Officiel est prévue en 2016.

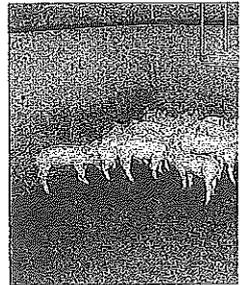
Prêts pour 2015!

EVOLVE.

PLUS DE LAIT, MOINS DE TRAVAIL

Des années d'expérience ont prouvé que le rendement par vache est plus élevé avec le lait LELY. A ce haut rendement, les vaches produisent tout simplement davantage pendant que vous utilisez votre temps plus efficacement. Cela va compter à partir de 2015!

Vous êtes intéressé? Contactez vite votre LELY center ou envoyez un e-mail à l'adresse suivante: [netjeand@lely.com](mailto:netjeand@lely.com).



LE SILON BELGE 12/12/2014

# e volailles

naissance du pouvoir d'achat va de pair avec l'augmentation de la consommation animale. L'accroissement des productions est déjà observé. Entre 1960 et 2010, la production de viande bovine a doublé alors que celle de viande de volaille a été multipliée par 10. Le poids des carcasses a augmenté de 30% pour ces deux catégories et de 20% pour les porcs.

## Impact environnemental

Face à ce constat, la durabilité des systèmes de production animale est remise en question. On constate en effet une surexploitation et une dégradation des ressources naturelles (érosion, eutrophication des eaux,...), une contribution au réchauffement climatique, une exploitation des ressources hydriques et un impact sur les changements d'utilisation des sols et l'évolution de la biodiversité. Ajoute à cela les émissions importantes d'ammoniac qui jouent, entre autre, un rôle dans l'acidification des sols et dans les désagréments olfactifs associés aux élevages intensifs.

Pour les gaz à effet de serre (GES) les plus particulièrement, à l'échelle mondiale, les productions porcines et volailles représentent respectivement 8% des émissions allouées à l'élevage. Tandis qu'au niveau européen, les émissions liées aux mono-

gastriques représentent 21% des GES alloués à l'élevage. Il faut cependant relativiser, précise l'orateur, car par rapport à l'ensemble des secteurs d'activité, la production des GES des monogastriques est très réduite (de l'ordre de 2%). Or, à l'échelle mondiale, ces productions couvrent 37% (porc) et 24% (volaille) de la demande de viande. Il précise aussi que 1 kg de viande valorisable représente respectivement 22,6 kg, 3,5 kg et 1,6 kg de CO<sub>2</sub> pour, respectivement, la viande de bœuf, de porc et de volaille. Mais que les évolutions attendues, c'est-à-dire + 32% pour la viande de porc, + 61% pour la viande de volaille et + 39% pour la production d'œufs, nécessitent qu'on soit attentif aux leviers de réduction possibles.

## Question éthique

Pour conclure, Didier Stilmant souligne aussi le problème de la concurrence entre les systèmes de productions actuels de monogastriques et l'alimentation humaine, notamment au niveau de la consommation des céréales. D'après lui, la question ne se résume pas à la façon dont on peut intensifier écologiquement les productions animales mais bien à la façon dont on peut les intensifier écologiquement et éthiquement en valorisant des ressources non valorisables par l'homme comme les co-produits non consommés des filières et industries agro-alimentaires. Un sujet pour une prochaine édition peut-être...

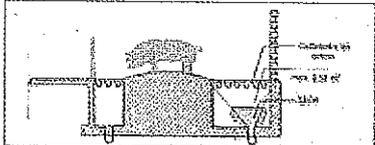
## Directive «émissions industrielles»: de quoi s'agit-il?

Au cours de la matinée, la directive 2010/75/EU relative aux émissions industrielles (IED) et les meilleures techniques disponibles (MTD), qui sont en cours de révision, ont fait l'objet de 3 interventions successives par Florence Brackman et Iréna Czeponka de la DGO3 du service public de Wallonie, An Derden du VITO en Flandre et par Nadine Guingand de l'Institut du porc, IFIP, en France.

### Des nouveaux types de bâtiment basés sur (I) Réduction de la surface d'émission



Caillebotis partiel avec fosse à lisier de taille réduite



Caillebotis partiel avec sol plein convexe et fosse avec plan incliné

+ Mise en place de balles flottantes à la surface des lisiers en préfosse

Pour limiter les émissions d'ammoniac, de nouveaux types de bâtiments sont envisagés. La réduction de la surface d'émission est une des options proposées. C'est le cas avec ce caillebotis partiel avec un sol plein convexe et une fosse avec un plan incliné.

La directive IED définit au niveau européen une approche intégrée de la prévention et de la réduction des pollutions émises par les installations industrielles et agricoles de classe 1. Elle résulte de la fusion (en 2010) de 7 directives sectorielles pré-existantes qui visaient, chacune de manière séparée, à réduire les émissions dans l'air, dans l'eau et dans le sol. Ces 7 directives couvraient des secteurs aussi diversifiés que la production de ciment, les incinérateurs de déchets, les grandes installations de combustion... ainsi que l'élevage de porcs et de volailles (directive IPPC). Dans le secteur agricole, les installations concernées sont: les élevages de plus de 2.000 emplacements pour porcs de plus de 30 kg, de plus de 750 emplacements pour truies et les élevages de plus de 40.000 emplacements pour volailles.

## Les élevages surtout concernés

En Europe, tous secteurs confondus, 50.000 installations sont concernées par cette directive IED. Parmi

celles-ci, on compte 30% d'élevages intensifs (moitié élevage de porcs, moitié élevage de volailles). En Belgique, un peu plus de 800 élevages sont IED dont 450 élevages de volailles et 360 élevages de porcs. En Wallonie, on compte 79 élevages IED: 44 élevages de volailles, 2 élevages de truies et 24 élevages de porcs.

## Prévention de la pollution de l'air et de l'eau

Le champ d'application de la directive est très vaste, 26 substances sont ciblées: 13 pour l'air et 13 pour l'eau (la prévention de la pollution des sols et de l'eau est plutôt reprise dans la directive nitrates). Pour les élevages, on retiendra l'ammoniac, les particules et les odeurs. La directive s'occupe également de l'utilisation parcimonieuse et plus efficace de l'énergie et de l'eau.

## BREF et MTD

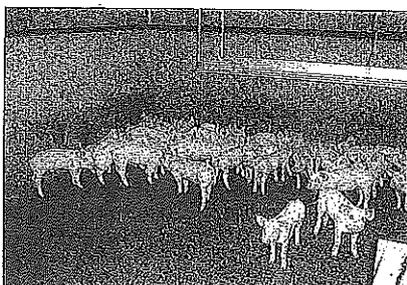
Pour atteindre un niveau élevé de protection de l'environnement, la directive prévoit l'utilisation des meilleures techniques disponibles (MTD). Il s'agit des techniques les plus efficaces pour réduire les émissions et les impacts sur l'environnement dans des conditions économiques et techniques viables.

Dans la directive IED, le recours aux MTD est devenu obligatoire pour la détermination des conditions d'exploitation imposées par les permis (alors qu'auparavant il s'agissait de références possibles). Les MTD sont donc désormais des normes (notamment en matière de valeur limite d'émission), mais des normes qui évoluent en fonction des connaissances scientifiques. Les MTD sont rassemblées dans des documents de

## DE LAIT, DE TRAVAIL

Expérience ont prouvé que la vache est plus élevée avec le lait. Les vaches produisent davantage pendant une période plus efficace et plus longue à partir de 2015.

Intéressé? Contactez vite. Envoyez une mail à: [nl@nederlandlely.com](mailto:nl@nederlandlely.com)



Dès publication des MTD révisées, la procédure de révision des permis d'environnement sera enclenchée en Wallonie pour les exploitations de classe 1.



NUTRILOR  
NUTRITION ANIMALE

**L'ASSECHANT LE PLUS EFFICACE DU MARCHÉ!**

BOVINS : 100g/bovin/3 x par sem.  
VEAUX : 100g/m<sup>2</sup>/3 x par sem.



**NUTRISEC**

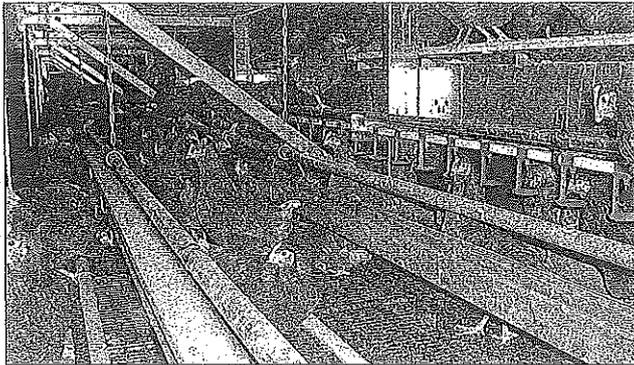
- Absorbe l'humidité des litières, toilette et niches à veaux de façon nettement supérieure aux produits achetés.
- Diminue les risques de cellulites, mammites, mastitelles, diarrhées.
- Purifie l'atmosphère en neutralisant les émissions d'ammoniac.



NUTRILOR  
085/84.60.36

Une équipe d'ingénieurs disponibles pour votre service

Roman DE BIEVE 0477/583506 • Nicolas MARY 0478/541524  
Dimitri GUYOT 0478/543696 • Christophe GUYOT 0478/474976  
Dimitri BINA 0477/745594



Les principales modifications attendues en 2016 sont la mise en œuvre de valeurs limites d'émission d'ammoniac au niveau des bâtiments et l'intensification du monitoring dans les élevages. Les contrôles, relevés, suivis, enregistrements des données devant être assurés par les exploitants seront fortement augmentés.

référence appelés «BREF», élaborés au niveau communautaire. Ils résultent d'échanges d'informations entre les Etats membres, les industries, fédérations, syndicats et organisations non gouvernementales actives dans l'environnement. Ce processus d'échanges est géré par un centre de recherche de la Commission européenne à Séville. A ce jour, la directive compte 33 BREF concernant tous les secteurs. Pour les élevages intensifs, le BREF IRPP (Intensive Rearing of poultry and pigs) a été adopté en 2003.

#### Nouveautés apportées par la directive

La directive IED est entrée en vigueur le 6 juin 2011. Les dispositions succédant à celles de la directive IPPC (abrogée depuis le 7 janvier 2014) sont entrées en vigueur le 7 janvier 2013 pour les nouvelles installations et un an plus tard pour les installations déjà existantes. En Wallonie, la transposition complète de la directive IED est effective depuis le 18 février 2014.

Pour les élevages intensifs, les principales nouveautés sont les recours obligatoire aux meilleures

techniques disponibles et le réexamen systématique des conditions particulières des permis. Ainsi, un réexamen des conditions d'autorisation doit intervenir dans un délai de 4 ans après l'adoption ou la mise à jour des MTD. Les prescriptions des permis d'exploiter sont réexaminées et éventuellement ajustées plus régulièrement en fonction de l'évolution des MTD. Une fréquence minimale d'inspection (tous les ans ou tous les 3 ans selon les risques environnementaux) est aussi introduite. La participation du public lors de la procédure d'octroi, du réexamen ou de l'actualisation des permis est aussi renforcée.

#### Limites d'émission pour l'ammoniac

La révision du BREF IRPP a débuté en 2008. Le processus de révision vient de se clôturer lors d'une réunion à Séville du 17 au 21 novembre dernier. Le document adopté devra être validé par les Etats membres et par la Commission européenne. La publication officielle ne devrait pas avoir lieu avant début 2016.

Les nouveautés introduites sont diverses. On voit apparaître des MTD pour les particules, les nuisances ol-

factives et sonores. La nouveauté la plus impactante pour les élevages de porcs et de volailles est la mise en œuvre de valeurs limites d'émission pour l'ammoniac au niveau des bâtiments. Ces valeurs limites sont fixées par stade physiologique pour les porcs (truies en attente de saillie/gestantes, maternité, porcelets en post-sevrage et porcs à l'engraissement) et pour les poules pondeuses et poulets de chair. Les réductions d'émission d'ammoniac prévues sont de l'ordre de 30 à 40% par rapport aux niveaux d'émission actuels.

#### Techniques de réduction

Pour respecter ces limites, le BREF proposera plusieurs approches dont le point commun est la réduction du taux de protéines au niveau des aliments. Ainsi, une alimentation multiphasée permettra la mise en adéquation des apports aux besoins en fonction du stade physiologique.

Au niveau des bâtiments, les techniques proposées reposent sur:

- la réduction de la surface d'émission soit avec du caillebotis partiel et la réduction des fosses à lisier, soit avec des caillebotis partiels avec un sol plein convexe et des

fosses avec un plan incliné. La mise en œuvre de balles flottantes à la surface du lisier est aussi prévue;

- l'évacuation fréquente des effluents vers des ouvrages de stockage avec du raclage ou du flushing;

- le refroidissement du lisier en surface ou en fond de préfosses pour limiter la volatilisation;

- la réduction du pH du lisier via l'utilisation d'acide sulfurique. N. Guingand relève cependant la difficulté de stocker ce produit et sa dangerosité.

La paille est aussi présente dans les techniques listées. La couverture des fosses apparaît également comme la technique «phare» de réduction des émissions d'ammoniac. Pour l'épandage, on favorise l'utilisation de pendillards ou d'enfouisseurs pour limiter le temps et la surface de contact entre l'air et l'effluent à épandre. De nouveaux types de bâtiments avec traitement de l'air extrait sont aussi proposés.

#### Amplification du monitoring

La deuxième grande nouveauté est l'amplification du monitoring dans les élevages. Les éleveurs devront accumuler les informations permettant de contrôler leurs impacts environnementaux. Ils devront réaliser des bilans azote, phosphore, enregistrer les consommations d'énergie, d'eau, les émissions d'ammoniac des installations, les émissions de poussières, la composition et les volumes des effluents, l'étanchéité des fosses de stockage, les paramètres de traitement de l'air... S'il y a des plaintes avérées, les émissions d'odeur ou de bruits devront aussi être contrôlées. La mise en œuvre de ce BREF IRPP révisé va donc très certainement conduire à une augmentation drastique du nombre d'enregistrements, de suivis, de relevés et de contrôles qui devront être assurés par l'exploitation. ☉



Profitez des conditions de basse saison

**Série 1400 EH In Line:**  
enfin un combiné au tarif abordable

- Accrochez / Décrochez avec facilité
- Table d'enrubannage brevetée
- Machine totalement automatique





Flashez moi pour une vidéo!

www.itanco.com 0033-611 85 19 01

BR4041650

PLUS D  
PLUS D



#### Packs confort\* g

- Nouveaux 5 GF, GN, volant télescopique i
- Série 5M (de 75 à 11, la cabine, siège pass
- Série 6MC (de 95 à 1
- Série 6RC (de 104 à 1
- 6M 4 cylindres (de 1
- 6R 4 cylindres (de 12
- 6150M & 6170M 6 c
- Ecran GreenStar 180
- 6140R & 6150R 6 cyl
- écran tactile, siège p

Pour de plus amples infor

\*Actions en vigueur jusqu'au 10 Ja

**Cofab**

BR40405958/35N-E